



**UNITÉ DE RECHERCHE**

**Religion, Culture et Société**

**EA 7403**

# Collège doctoral de l'ICP

## 2024-2025



**ICP**

**INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE PARIS**

L'esprit grand ouvert sur le monde

# COLLÈGE DOCTORAL

---

2024-2025

---

UNITÉ DE RECHERCHE  
RELIGION, CULTURE  
ET SOCIÉTÉ (EA 7403)



**ICP**

INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE PARIS

L'esprit grand ouvert sur le monde

# Sommaire

Coordonnées et locaux du Collège doctoral .....	4
Calendrier universitaire 2024-2025 .....	5
<b>1. Présentation générale .....</b>	<b>6</b>
1.1 Missions et projet scientifique du Collège doctoral .....	7
1.2 Les doctorats préparés .....	8
1.3 Procédures de recrutement des doctorants et modalités de leur suivi.....	10
1.4 Structure de la scolarité doctorale .....	11
Liste des cycles d'études doctorales .....	15
<b>2. Démarches administratives et inscriptions en doctorat.....</b>	<b>17</b>
2.1 Les conditions d'inscription en doctorat .....	18
2.2 Les modalités d'inscription.....	19
2.3 La composition du dossier d'inscription .....	21
2.4 L'accueil de doctorants internationaux pour un semestre ou une année d'études et de recherche à l'ICP .....	22
<b>3. Bourses d'études et autres aides financières .....</b>	<b>26</b>
3.1 Les bourses proposées par l'ICP .....	27
3.2 Les autres types d'aides et de financements .....	30
Portfolio d'expériences et de compétences du doctorant .....	31

## Coordonnées et locaux du Collège doctoral

Le Collège doctoral est situé dans les locaux du **Vice-Rectorat à la Recherche et aux Etudes doctorales** et de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » de l'ICP.

Bureau, adresse et téléphone  
Maison de la Recherche, escalier C, 3<sup>e</sup> étage  
Collège doctoral de l'ICP  
21 rue d'Assas, 75270 Paris Cedex 06  
(entrée par le 74 rue de Vaugirard)  
Tél. : +33 (0)1 44 39 52 80  
[www.icp.fr](http://www.icp.fr) / [college.doctoral@icp.fr](mailto:college.doctoral@icp.fr)

**Vice-Recteur à la Recherche, Directeur de l'Unité de Recherche et du Collège doctoral** : Pr Vincent HOLZER  
**Délégué scientifique** : Dr Pierre-Marie SALLÉ  
**Responsable administrative** : Mme Emmanuelle CHABERT  
**Secrétaire de rédaction de la *Revue de l'Institut Catholique de Paris - Transversalités*** : M. Bertrand DUFOUR  
**Chargée événementiel valorisation scientifique** : Mme Vítá PÁRKÁNYI  
**Coordinatrice des chaires** : Mme Clothilde NOURRISSON  
**Chef de projet valorisation scientifique** : Dr Elizaveta VOLKOVA

Le secrétariat reçoit les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h. Il est fermé le vendredi.

Le Directeur du Collège doctoral reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat.

## Calendrier universitaire 2024-2025

<b>Premier semestre</b>	
Lundi 2 septembre 2024	Reprise des activités universitaires (selon le calendrier des facultés)
Mardi 24 septembre 2024	Session de rentrée du Cycle des Etudes du Doctorat du <i>Theologicum</i>
Lundi 9 septembre 2024	Début des cours
Mardi 1 octobre 2024	11h : Messe de rentrée de l'ICP 12h : Rentrée de la vie étudiante 18h : Rentrée académique
<b>Lundi 14 octobre 2024, 17h-19h30</b>	<b>Séance de rentrée du Collège doctoral commune à tous les doctorants</b>
<b>Du lundi 14 au vendredi 18 octobre 2024</b>	<b>Semaine méthodologique de rentrée du Collège doctoral</b>
Du samedi 26 octobre au soir au lundi 4 novembre 2024 au matin	Vacances de la Toussaint
Vendredi 1 <sup>er</sup> novembre 2024	Féried, Fête de la Toussaint
Lundi 11 novembre 2024	Féried, Armistice de 1918
Mercredi 20 novembre 2024	Forum ICP entreprises / L1 et L2
Jeudi 21 novembre 2024	Forum ICP entreprises / L3 et Masters
Mardi 3 décembre 2024	Fête patronale de l'ICP
Du samedi 21 décembre 2024 au soir au lundi 6 janvier 2025 au matin	Vacances de Noël
Samedi 11 janvier 2025 au soir	<b>FIN DU PREMIER SEMESTRE</b>
<b>Second semestre</b>	
Lundi 13 janvier 2025 au matin	<b>DEBUT DU SECOND SEMESTRE</b>
Mardi 28 janvier 2025	Messe pour la Fête de Saint-Thomas d'Aquin
Samedi 8 février 2025	Journée Portes Ouvertes (campus de Paris)
Du samedi 15 février au soir au lundi 24 février 2025 au matin	Vacances d'hiver
Lundi 21 avril 2025	Féried, Lundi de Pâques
Du samedi 12 avril au soir au mardi 22 avril 2025 au matin	Vacances de printemps
Jeudi 1 <sup>er</sup> mai 2025	Féried, fête du Travail
Jeudi 8 mai 2025	Féried, Armistice de 1945
Jeudi 29 mai 2025	Féried, Ascension
Lundi 9 juin 2025	Féried, Lundi de Pentecôte
<b>Lundi 1er juillet 2024</b>	<b>Fin du second semestre</b>
Dimanche 31 août 2025	<b>FIN DE L'ANNEE UNIVERSITAIRE</b>

# **1. Présentation générale**

## **1.1 Missions et projet scientifique du Collège doctoral**

Depuis sa reconnaissance par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 17 juillet 2014, l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » (UR RCS EA 7403) de l'Institut Catholique de Paris (ICP) est habilitée par l'État français et le Saint-Siège à accueillir et former des doctorants. En juillet 2015, elle a obtenu la labellisation d'Equipe d'accueil. En décembre 2023, la visite du Hcéres (Haut Conseil pour l'évaluation de la recherche dans l'enseignement supérieur) a permis d'évaluer le projet scientifique du dernier quadriennat. Le Collège doctoral fait partie intégrante de l'Unité de Recherche. L'accompagnement pédagogique des doctorants est confié à des Cycles d'études doctorales dans les différentes disciplines. La reconnaissance de l'UR comme lieu de formation doctorale lui permet d'établir des accords-cadres avec des écoles doctorales.

Le Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris concourt à la formation des docteurs, les prépare à l'exercice d'une activité d'enseignement et de recherche, ainsi qu'à leur insertion professionnelle.

### **Ses missions sont de plusieurs ordres :**

1. Le Collège doctoral propose et valide des dispositions communes pour la formation doctorale, qui concernent :

- L'établissement d'une Charte de la thèse qui s'applique dans les différents Cycles d'études doctorales et précise les étapes de la formation doctorale (admission, commission doctorale de fin de D1, évaluation de fin de D3, évaluation de fin de D5, conditions requises pour la prolongation exceptionnelle de la formation doctorale, responsabilités propres du directeur de thèse).

- L'établissement du comité de suivi individuel des doctorants conforme à l'Arrêté ministériel en date du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

- L'organisation, autant que de besoin, de séminaires transversaux sur des thèmes d'intérêt commun pour les doctorants.

- L'organisation de formations à la recherche documentaire en partenariat avec les bibliothèques de l'Institut Catholique de Paris.

<ul style="list-style-type: none"><li>- L'organisation, en octobre chaque année, d'une semaine méthodologique, destinée à tous les doctorants, afin de leur apporter des outils méthodologiques et des savoir-faire facilitant leur travail d'écriture et leur familiarité avec les outils documentaires.</li></ul>
---

2. Le Collège doctoral s'assure de la qualification des directeurs de thèse : l'habilitation à diriger des recherches (diplôme national) ou le titre de Professeur après obtention du nihil obstat canonique par décret du Saint-Siège sont requis pour assurer la direction des thèses. D'autres Docteurs peuvent, exceptionnellement, assurer l'accompagnement de thèses, sur proposition du directeur du Cycle d'études doctorales et du doyen de la Faculté concernée, et après accord du Conseil du Collège doctoral (voir l'article 16 de l'Arrêté ministériel du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat).

3. Il a mission, sous la responsabilité du chef d'établissement, d'établir et de développer des liens avec des universités partenaires, françaises et étrangères, en vue du maintien et du développement des conventions concernant la formation doctorale et la soutenance de thèses.

4. Il veille à la participation de doctorants aux projets de recherche de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » par une intégration à des laboratoires.

5. Il encourage la mobilité étudiante des doctorants pour des séjours de recherche à l'étranger, et la soutient financièrement en vue de leur participation à des colloques de recherche.

6. Il cherche à favoriser l'insertion professionnelle des jeunes docteurs. Il participe à la mise en place du suivi de l'insertion professionnelle des docteurs, en collaboration avec le Service Orientation et Insertion Professionnelle de l'Institut Catholique de Paris.

7. Il veille à la libre circulation des doctorants entre les différents Cycles d'études doctorales pour qu'ils puissent bénéficier des séminaires utiles à leur recherche. En collaboration avec le Pôle langues de la Faculté des Lettres, il propose à tous les doctorants des cours ou des certificats intensifs de langues étrangères.

8. Il veille à une information de tous les doctorants sur les programmes élaborés dans le cadre des différents Cycles d'études doctorales et des Chaires et Instituts de recherche.

## **1.2 Les doctorats préparés**

Le Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris prépare au doctorat canonique. Les doctorats dits canoniques sont des diplômes décernés au Nom d'un sujet de droit international, signataire du traité européen de Lisbonne (1997), le Saint-Siège. À ce titre, ils sont équivalents à des diplômes d'État, bien que leur dénomination ne porte pas ce titre, mais celui de canonique et sont identifiables sous cette forme légale. La délivrance du diplôme canonique de doctorat est fixée par les ordonnances de la Constitution Apostolique *Veritatis Gaudium*.

Les Facultés ecclésiastiques de l'Institut Catholique de Paris habilitées à délivrer le doctorat canonique – la Faculté de Théologie, la Faculté de Droit canonique, la Faculté de Philosophie et la Faculté de Sciences sociales, d'Economie et de Droit – préparent au doctorat canonique en théologie, au doctorat canonique en droit canonique, au doctorat canonique en philosophie et au doctorat canonique en sciences sociales. Par une disposition relative à un Accord diplomatique entre la République Française et le Saint-Siège, sujet de droit international, un doctorat de plano en sciences de l'Éducation est conféré par l'Institut Catholique de Paris. La délivrance du diplôme est fixée par le décret n° 2009-427 du 16 avril 2009 et du protocole additionnel du 19 avril 2009.

<b>Doctorat</b>	<b>Lieu de préparation</b>
<b>Doctorat canonique en théologie</b>	Cycle des Études du Doctorat (CED) de Théologie et de Sciences Religieuses
<b>Doctorat canonique en droit canonique</b>	Cycle d'études doctorales de Droit canonique
<b>Doctorat canonique en philosophie</b>	Cycle d'études doctorales de Philosophie
<b>Doctorat canonique en sciences sociales</b>	Cycle d'études doctorales de Sciences sociales et économiques ou Cycle d'études doctorales de Sciences de l'éducation

Des accords, cadres ou individuels, signés avec des universités françaises et des universités étrangères permettent aux doctorants de l'Institut Catholique de Paris de préparer un doctorat en **codirection** ou en **cotutelle**.

Enfin, l'Institut Catholique de Paris propose deux **bourses doctorales d'excellence**, la bourse d'excellence Africae munus, destinée aux prêtres appartenant aux Eglises d'Afrique, et la bourse du programme de doctorat international en humanisme contemporain porté par 6 universités catholiques partenaires.

## **1.3 Procédures de recrutement des doctorants et modalités de leur suivi**

### **› La mise en application de la Charte de la thèse**

Le doctorant, au moment de son inscription, signe avec le directeur de thèse, le directeur du Cycle d'études doctorales concerné et le directeur du Collège doctoral, le texte de la Charte de la thèse. Le directeur du Cycle d'études doctorales concerné et le directeur du Collège doctoral veilleront au respect des droits et devoirs explicités dans la présente Charte.

Le Collège doctoral s'engage à agir pour que les principes qu'elle fixe soient respectés lors de la préparation de thèses en cotutelle. La Charte de la thèse est annexée à toute convention de cotutelle de thèse.

Le texte de la Charte de la thèse peut être consulté en ligne :

<https://www.icp.fr/recherche/college-doctoral>

### **› La mise en application du Comité de suivi individuel du doctorant**

Le Comité de suivi est défini par le nouvel [arrêté ministériel du 26 août 2022](#) modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat.

Le comité de suivi individuel poursuit un double objectif :

1. S'assurer que les conditions sont réunies pour que le(la) doctorant(e) puisse poursuivre sereinement son travail. Les membres du comité de suivi doivent donc être attentifs aux éventuelles difficultés relatives aux conflits possibles entre le(la) doctorant(e) et son entourage au sein de l'établissement, aux différentes formes de discrimination, au harcèlement moral ou sexuel, et aux agissements sexistes qui doivent faire l'objet d'une attention particulière. Tout problème de cet ordre doit être immédiatement signalé à la direction du Collège doctoral.

2. Evaluer l'avancée des travaux réalisés par le(la) doctorant(e) et s'assurer que la thèse progresse régulièrement.

Le comité se réunit chaque fin d'année universitaire. Il est obligatoire pour l'inscription dans l'année suivante. Il se réunit obligatoirement une première fois dès la fin de première année de thèse (nouvel arrêté du 26 août 2022), entre mai et septembre.

Pour les réinscriptions en 4<sup>e</sup> année et au-delà, la réinscription en thèse est conditionnée à l'avis favorable du comité de suivi du doctorant.

Il est possible de réunir le comité de suivi en distanciel.

Chaque année, le rapport du comité de suivi doit être joint au dossier de réinscription.

### › La durée des thèses

La durée des thèses est de trois ans pour les étudiants à plein-temps. La durée des thèses dans les disciplines canoniques peut atteindre cinq années au maximum (pour les étudiants exerçant une activité professionnelle, se référer à l'article 30 de la Charte de la thèse).

### › La qualité du recrutement

Une question a toujours retenu l'attention du Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris : le souci de la qualité du recrutement en veillant en particulier à **une bonne connaissance du français** avant d'entamer le cycle doctoral. D'autre part, les différents cycles d'études doctorales instituent un niveau minimal d'obtention du Master préalable à l'entrée en études doctorales.

**Une bonne connaissance de l'anglais** sera considérée comme un critère décisif pour entreprendre un doctorat. Dans cette perspective, le Collège doctoral souhaite encourager ses doctorants dans leur apprentissage des langues étrangères.

## 1.4 Structure de la scolarité doctorale

Parallèlement au travail de thèse proprement dit qui nécessite une collaboration régulière avec le directeur de thèse, la scolarité doctorale comporte des heures de formation et d'enseignement. Ces heures sont modulables selon les disciplines propres aux facultés et selon l'année d'inscription en doctorat (elles sont plus élevées en première année). Le programme des enseignements du doctorant est composé sous la responsabilité du directeur du Cycle d'études doctorales concerné.

Peuvent faire partie de cette formation :

- › les activités relevant de la formation scientifique disciplinaire et interdisciplinaire
- › les enseignements complémentaires (langues, etc.)

Dans tous les cas, la formation scientifique doit constituer la part la plus importante des activités du doctorant.

La scolarité doctorale est assurée en première année au sein du Cycle d'études doctorales concerné afin d'affiner le projet de recherche de la thèse dont le sujet a été enregistré à l'inscription et de parfaire les connaissances indispensables au traitement du sujet. L'étudiant en première année de doctorat [D1] doit pouvoir obtenir l'équivalent de 60 crédits avec un programme personnalisé, déterminé par les Cycles d'études doctorales et décrit dans le programme des enseignements de chacun d'entre eux. Habituellement, l'année de D1 permet l'écriture d'un projet de thèse, soumis à l'appréciation d'une Commission doctorale.

Durant les années suivantes, le doctorant peut être intégré dans les activités de recherche de l'un des pôles de recherche de l'Unité de Recherche.

Le directeur de la thèse et le responsable du Cycle d'études doctorales concerné exercent conjointement la responsabilité de la formation doctorale et de sa validation. L'autorisation de soutenir la thèse est subordonnée à l'attestation de validation des années 1 à 3 par le directeur de la thèse.

D'autre part, la scolarité doctorale doit permettre de constituer un portfolio d'expériences et de compétences relevant de l'ensemble des activités entreprises au titre de la formation doctorale : participation à une équipe de recherche en qualité de membre temporaire de l'UR RCS, participation à la semaine méthodologique ; participation aux ateliers et séminaires des doctorants ; participation et intervention à des colloques scientifiques ; activités à l'international ; éventuelles publications scientifiques.

Depuis 2019, la Direction du Collège doctoral de l'ICP a établi un modèle type de portfolio d'expériences et de compétences du doctorant conformément aux directives ministérielles (article 15 de l'Arrêté du 25 mai 2016 relatif au doctorat). Le portfolio est constitué et mis à jour régulièrement par le doctorant, qui y joint également les attestations de validation des cours, séminaires, colloques. Il est vérifié au moins annuellement par le Directeur du Cycle d'études doctorales. Le portfolio vise à traduire les expériences acquises pendant la formation doctorale en compétences à investir dans le milieu professionnel, et est destiné à constituer le supplément au diplôme. La matinée consacrée à l'insertion professionnelle qui clôture la semaine méthodologique de rentrée du Collège doctoral a pour vocation de fournir au doctorant les outils pour traduire ses expériences de recherche en compétences, et représente ainsi l'occasion d'apprendre les enjeux du portfolio et les débouchés professionnels de la formation doctorale.

Le portfolio d'expériences et de compétences du doctorant peut être consulté et téléchargé en ligne : <https://www.icp.fr/recherche/college-doctoral>

Les modules de la [semaine méthodologique](#) organisée par le Collège doctoral font partie du programme de scolarité doctorale. De la même manière, la participation aux colloques scientifiques qui relèvent de la spécialité dans laquelle la thèse est préparée fait partie de la scolarité doctorale.

## **1.5 Une organisation au service du projet doctoral**

Doté de statuts, le Collège doctoral de l'Institut Catholique de Paris est dirigé par un directeur, assisté d'un Conseil. Le directeur du Collège doctoral est statutairement le directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société ».

### **Le Conseil du Collège doctoral a pour responsabilités :**

- d'assister le directeur dans sa tâche de préparation des missions transversales du Collège doctoral, en tenant compte simultanément des besoins des doctorants, des besoins et des missions de l'Eglise, ainsi que des évolutions de la recherche et du monde socio-économique,
- de veiller à la qualité du programme d'acquisition de la documentation scientifique et des moyens de travail mis à la disposition des doctorants,
- de veiller à la mise en œuvre de la Charte de la thèse,
- d'évaluer la semaine méthodologique du Collège doctoral et les éventuels séminaires transversaux,
- d'harmoniser le règlement des différents cycles d'études doctorales et de se saisir des éventuelles difficultés pédagogiques pouvant apparaître dans les cycles, pour aider à y apporter une solution,
- d'apporter, si nécessaire, des amendements à la Charte de la thèse.

Ses activités sont coordonnées avec celles du Conseil de l'Unité de Recherche de l'ICP.

Le Conseil du Collège doctoral se réunit au moins deux fois par an sous la présidence du directeur.

### **Le Conseil du Collège doctoral est composé des membres suivants :**

- le Vice-Recteur chargé de la recherche
- le directeur de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société » et du Collège doctoral qui préside le Conseil, au cas où celui-ci serait différent du Vice-Recteur à la Recherche
- les doyens des facultés de l'ICP
- les directeurs des cycles d'études doctorales
- l'ingénieur de recherche de l'Unité de Recherche « Religion, Culture et Société »
- un représentant du personnel administratif : le responsable administratif du Vice-Rectorat à la Recherche et du Collège doctoral
- le directeur des bibliothèques
- les membres élus : les représentants étudiants des cycles d'études doctorales, élus par leurs pairs chaque année
- les membres nommés : au maximum 6 personnalités françaises ou étrangères compétentes dans les domaines scientifiques et dans les secteurs socio-économiques, représentés par le Collège doctoral de l'ICP. Toutes sont nommées par le Recteur, sur proposition du directeur du Collège doctoral, pour une durée de 3 ans
- un ou des membres invités parmi les responsables des études doctorales des Ecoles Supérieures Professionnelles de l'ICP.

## Liste des cycles d'études doctorales

### **Cycle des Études du Doctorat de Théologie et de Sciences Religieuses (*Theologicum*)**

Directeur du Cycle des Études du Doctorat (CED) : Pr Sophie Ramond

Maison de la Recherche – 1er étage escalier B, bureau 108

21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)

Tél. : 01 44 39 52 57

Courriel : [ced.theologicum@icp.fr](mailto:ced.theologicum@icp.fr)

[https://www.icp.fr/a-propos-de-licp/decouvrez-licp/facultes-et-instituts/cycle-des-etudes-du-doctorat-ced](https://www.icp.fr/a-propos-de-licp/decouvrez-licp/facultes-et-instituts/cycle-des-etudes-du-doctorat-<u>ced</u>)

### **Cycle d'études doctorales de Droit canonique**

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Ludovic Danto

Maison de la Recherche – 2e étage

21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)

Tél. : 01 44 39 52 82 – Fax : 01 42 84 17 11

Courriel : [etudes.droit.canonique@icp.fr](mailto:etudes.droit.canonique@icp.fr)

<https://www.icp.fr/formations/doctorats/doctorat-canonique-en-droit-canonique>

### **Cycle d'études doctorales de Philosophie**

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Jérôme de Gramont

Maison de la Recherche – 2e étage

21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)

Tél. : 01 44 39 84 86

Courriel : [scolarite.philosophie@icp.fr](mailto:scolarite.philosophie@icp.fr)

<https://www.icp.fr/formations/doctorats/doctorat-canonique-de-philosophie>

### **Cycle d'études doctorales de Sciences sociales et économiques**

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Bernard Bourdin

21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)

Tél. : 01 44 39 60 14

Courriel : [doctoratfassed@icp.fr](mailto:doctoratfassed@icp.fr)

<https://www.icp.fr/a-propos-de-licp/facultes-et-instituts/faculte-sciences-sociales-economiques-droit>

### **Cycle d'études doctorales de Sciences de l'éducation**

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Augustin Mutuale

21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)

Tél. : 01 44 39 60 12 – Fax : 01 44 39 60 01

Courriel : [doctorat.facef@icp.fr](mailto:doctorat.facef@icp.fr)

<https://www.icp.fr/formations/doctorats/doctorat-en-sciences-de-leducation>

### **Cycle d'études doctorales des Lettres**

Directeur du Cycle d'études doctorales : Pr Stavros Lazaris

21 rue d'Assas, 75006 Paris (entrée par le 74 rue de Vaugirard)

Tél. : 01 44 39 52 46

Courriel : [l.calvaire@icp.fr](mailto:l.calvaire@icp.fr)

<https://www.icp.fr/a-propos-de-licp/facultes-et-instituts/faculte-des-lettres>

## **2. Démarches administratives et inscriptions en doctorat**

## 2.1 Les conditions d'inscription en doctorat

L'inscription en doctorat est soumise à différentes conditions qui diffèrent d'une faculté à l'autre.

### Les diplômes requis

Pour pouvoir s'inscrire en doctorat, il est nécessaire d'avoir un Master 2 Recherche (ou un ancien DEA) ou une Licence canonique.

› La Licence canonique avec la mention *Magna cum Laude*, ou un titre équivalent, est requise pour l'inscription en doctorat canonique en théologie.

› La Licence canonique en droit canonique et l'habilitation à préparer une thèse sont requises pour l'inscription en doctorat canonique en droit canonique.

› La Licence canonique avec la note de 13/20, ou un titre équivalent, est requise pour l'inscription en doctorat canonique en philosophie.

› La Licence canonique avec la mention Bien au minimum, ou un titre équivalent, est requise pour l'inscription en doctorat canonique en sciences sociales.

› Le Master 2 avec la mention Bien au minimum, ou un titre équivalent, et la réussite au DU « S'engager dans la recherche en sciences de l'éducation : communauté, éducation, inclusion », qui vaut capacité doctorale, sont requis pour l'inscription en doctorat en sciences de l'éducation.

### La connaissance de la langue française

Pour s'engager dans un parcours d'études, l'étudiant doit avoir une maîtrise suffisante de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit. Un document attestant du niveau de français pour les étudiants non francophones doit être fourni. Si le niveau de français est insuffisant, les étudiants concernés sont appelés à suivre des cours à l'Institut de Langue et de Culture Françaises (ILCF) de l'ICP.

#### Trois cas peuvent se présenter :

› L'étudiant est titulaire d'une attestation de niveau C1 ou C2, ou du certificat de niveau C1 l'ILCF : il pourra dans ce cas suivre librement les cours de la faculté.

› L'étudiant est titulaire d'une attestation de niveau Avancé B2 ou du certificat de niveau B2 de l'ILCF. Il devra obligatoirement suivre des cours de français :

soit au 1<sup>er</sup> semestre, de septembre à janvier, avec un minimum de 15 heures de cours par semaine pour pouvoir s'inscrire au 2<sup>e</sup> semestre en doctorat ;

soit des stages intensifs à l'ILCF (juin, juillet, août), pour pouvoir s'inscrire à la rentrée universitaire suivante.

L'étudiant devra présenter à l'issue de son cours un certificat témoignant qu'il a atteint le niveau requis pour suivre librement des cours.

› Le diplôme de français est d'un autre type : la validité de ce dernier sera examinée, sur place, à l'ILCF.

**Rappel : Un niveau insuffisant en langue française peut, suivant les cas, retarder l'inscription d'un semestre ou d'une année.**

## **2.2 Les modalités d'inscription**

### **Le service ICP-Hub, un espace unique d'accueil et d'information des étudiants**

Depuis la rentrée universitaire 2021, l'ICP met en place un service central d'accueil et d'information dédié aux étudiants de toutes les formations, appelé ICP-Hub.

L'objectif de ce service est d'accompagner les étudiants dans leurs démarches administratives et de leur faciliter l'accès à toutes les informations utiles sur les services proposés ou sur les procédures internes : inscriptions administratives et pédagogiques ; demandes relatives à la scolarité ; précisions sur l'accès aux bourses ; précisions sur les activités proposées aux étudiants (vie associative, Espace Santé, logement, jobs...).

ICP – Hub : Site Carmes - Salle Z03

Tél. : +33 1 86 47 27 75 – Courriel : hub@icp.fr

Horaires d'ouverture : Lundi au vendredi de 8h à 18h

### **Admission et première inscription en doctorat**

Avant toute démarche administrative, le futur doctorant doit entrer en contact avec le cycle d'études doctorales de rattachement correspondant à sa discipline. C'est le responsable des études doctorales de ce cycle qui l'orientera vers son futur directeur de thèse.

Le futur doctorant est invité à se rapprocher du secrétariat du cycle d'études doctorales concerné, qui lui indiquera les conditions d'admission et les démarches d'inscription spécifiques à la discipline.

Le dépôt du dossier administratif s'effectuera, dans un second temps, en ligne sur le portail sesamICP

<https://www.icp.fr/vie-du-campus/vie-associative-et-etudiante/services-numeriques>

Une fois les démarches administratives finalisées, le directeur de thèse, le directeur du cycle d'études doctorales de rattachement, le directeur du Collège doctoral ainsi que le doctorant devront signer la Charte de la thèse. Un exemplaire sera ensuite remis au doctorant.

## **Réinscription en doctorat**

La réinscription se fait auprès du cycle d'études doctorales de la faculté d'origine et est finalisée sur le portail sesamICP pour le paiement des droits d'inscription. Les doctorants qui bénéficient d'une réinscription dérogatoire, après la fin de leur mandat d'études doctorales, doivent commencer par obtenir le droit de se réinscrire auprès de leur directeur de thèse et du directeur du cycle d'études doctorales de rattachement avant de finaliser leur inscription administrative en ligne.

## **Modalités spécifiques pour les étudiants internationaux**

### **› Avant de se rendre en France**

Après avoir pris contact avec l'un des cycles d'études doctorales et envoyé un dossier d'inscription à ce service de scolarité, l'étudiant reçoit une attestation de pré-inscription nécessaire pour l'obtention dans son pays d'origine du « visa long séjour valant titre de séjour » (VLS/TS) mention étudiant. **Il ne pourra s'inscrire à l'ICP qu'avec ce visa.**

Sont dispensés du visa long séjour les ressortissants de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège et la Suisse.

### **› À son arrivée en France**

Il est fortement conseillé que l'étudiant soit en France le 1er septembre de l'année en cours.

Dans les quinze jours suivant son arrivée en France, l'étudiant doit, afin de régler les démarches administratives afférentes à son inscription :

- rencontrer le doyen de la faculté pour obtenir le devis d'inscription ou l'inscription à l'examen de français.

Dans les trois mois suivant son arrivée en France, il doit par ailleurs :

- valider son VLS/TS sur le site suivant : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>
- payer une taxe de 50 euros en se connectant au site suivant : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Remarque :

**Tout étudiant qui ne présentera pas un visa long séjour valant titre de séjour en règle devra retourner dans son pays d'origine pour obtenir ce visa. En conséquence, son inscription à la faculté sera automatiquement repoussée au semestre suivant.**

## **2.3 La composition du dossier d'inscription**

Le dossier d'inscription à présenter comprend pour tous les étudiants :

- Le cursus accompli en 2e cycle, avec relevé de notes et mention des enseignements et séminaires suivis ;
- Une photocopie du diplôme requis pour s'inscrire en doctorat ;
- Un *curriculum vitæ* complet en précisant bien le lieu et la date d'obtention du Baccalauréat (ou titre équivalent), de la première inscription dans l'enseignement supérieur ainsi que les libellés exacts des titres obtenus (lieux, dates) ;
- 2 photos d'identité ;
- Une lettre de motivation ;
- Le projet de thèse.

### **> Dans le cas des prêtres et religieux(ses), ajouter à ces pièces :**

- L'accord écrit de l'Ordinaire ou du Supérieur ;
- Une attestation de prise en charge financière par l'autorité ecclésiastique dont ils dépendent.
- Pour les personnes laïques dont les études sont financièrement prises en charge par un diocèse ou une autre institution ecclésiastique, joindre :
- Une attestation de prise en charge financière

### **> Documents spécifiques aux étudiants internationaux :**

Avant de quitter son pays pour la France, l'étudiant étranger non ressortissant de l'Union Européenne devra obtenir un visa long séjour valant titre de séjour. Pour plus d'informations, merci de consulter le site suivant :

<https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/>

**> Dans le cadre du dépôt de la demande de visa, les documents suivants sont nécessaires :**

- Un extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
- Un passeport d'une durée de validité supérieure à 15 mois au moment du dépôt de la demande de visa ;
- Justificatifs de ressources d'un montant mensuel minimum équivalent à 615 euros : attestation de bourse ou attestation bancaire de dépôt sur un compte bancaire français, ou attestation bancaire de virement permanent et irrévocable (ou compte bloqué), ou attestation de prise en charge par un répondant qui doit justifier de ressources suffisantes, fiables et régulières, ainsi que copie de sa pièce d'identité ;
- Justificatif d'hébergement : réservation d'hôtel, contrat de bail, attestation/engagement sur l'honneur de l'hébergeant (établissement/institution ou particulier) ou lettre explicative de l'étudiant sur la manière dont il envisage de se loger.
- L'attestation de pré-inscription délivrée par l'ICP.

## **2.4 L'accueil de doctorants internationaux pour un semestre ou une année d'études et de recherche à l'ICP**

### **Inscription à l'ICP**

Dès son arrivée en France, le doctorant devra finaliser son inscription administrative à l'ICP, via le portail sesamICP afin de joindre tous les documents nécessaires à son dossier.

Les procédures d'inscription sont identiques quel que soit le statut de doctorant international. Seules diffèrent les modalités financières :

› *Pour le doctorant venant de sa propre initiative* : les frais de scolarité sont ceux d'une année universitaire doctorale (ou d'un semestre) et seront réglés en ligne sur le portail sesamICP.

› *Pour le doctorant en échange* : le paiement des frais de scolarité se fait dans son université d'origine. Il est exempté des frais d'inscription à l'ICP.

Avec son inscription, le doctorant bénéficiera de :

- une carte d'étudiant
- une carte pour accéder aux bibliothèques de l'ICP
- une adresse électronique ICP

## **Assurance maladie**

Les doctorants européens n'auront pas besoin de souscrire à une assurance maladie. Ils doivent demander auprès de l'organisme de protection sociale de leur pays d'origine une carte européenne d'assurance maladie (CEAM). Dès lors qu'elle est valable au moins jusqu'à la fin de l'année universitaire, cet organisme continue de prendre en charge leurs remboursements.

Les doctorants non-européens devront souscrire au régime général de la Sécurité Sociale française pour disposer d'une couverture médicale lors de leur séjour en France. Les doctorants résidant en France depuis plus de trois mois seront gratuitement rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de leur lieu de résidence.

Pour en savoir plus, consulter la page du site de l'Assurance Maladie dédiée aux étudiants étrangers :

<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/vous-venez-etudier-en-france>

Pour effectuer la demande d'affiliation à la sécurité sociale, se connecter à :

<https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

Pour toute question liée à l'assurance-maladie, les doctorants peuvent s'adresser au bureau de la Direction des Relations Internationales de l'ICP (bâtiment P, 2<sup>e</sup> étage) du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ou par courriel : [international@icp.fr](mailto:international@icp.fr).

Les doctorants peuvent également recueillir des informations en fonction de leur situation (pays d'origine, accompagnement par leur famille, etc.) auprès du bureau d'Access Paris-Centre.

Ce bureau, gratuit et ouvert à tous, propose un accueil et un accompagnement personnalisés aux doctorants, post-doctorants et chercheurs internationaux en mobilité, tant sur les plans administratifs (obtention de visas et titres de séjour, couverture médicale, etc.) que personnels (aide à la recherche de logement, cours de langue, intégration culturelle, etc.).

### **Access Paris-Centre**

Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) – Maison internationale  
17 boulevard Jourdan, 75014 Paris  
<https://access.ciu.fr/>

## **Accompagnement aux démarches administratives**

Pour toutes les démarches administratives qui suivent l'arrivée en France (ouverture d'un compte bancaire ; validation du visa long séjour valant titre de séjour ; assurance habitation, etc.), les doctorants peuvent s'adresser au bureau de la Direction des Relations Internationales de l'ICP (bâtiment P, 2<sup>e</sup> étage) du lundi au vendredi de 09h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 ou par courriel : [international@icp.fr](mailto:international@icp.fr).

## **Procédures personnalisées d'accueil**

Dès son arrivée, soit courant septembre, soit courant janvier, le doctorant peut participer à une session d'accueil et d'information sur son séjour au sein de l'ICP.

La Direction des Relations Internationales (DRI) lui propose de se joindre aux étudiants et doctorants internationaux nouvellement arrivés en participant aux journées d'accueil et d'intégration : visite du campus (salle informatique, bibliothèques, etc.), visite du quartier, visites culturelles, atelier interculturel.

Dans les cycles d'études doctorales disposant d'un BDE (Bureau des Etudiants) au niveau doctoral (Cycle d'études doctorales de Philosophie, de Droit canonique, CED du *Theologicum*), un système de parrainage entre doctorants, pour accueillir le nouvel arrivé, est prévu.

## **Encadrement pédagogique**

Dès son arrivée en France, le doctorant prend rendez-vous avec le directeur du Cycle d'études doctorales contacté lors du dépôt du dossier. Compte tenu de sa discipline et de son sujet de thèse, celui-ci lui suggérera un programme interdisciplinaire d'enseignements en lien avec les différents cycles d'études doctorales de l'ICP.

### **Le doctorant pourra suivre les enseignements suivants :**

- Cours dans sa discipline ou au sein de l'ICP plus largement ;
- Ateliers de doctorants ;
- Colloques et journées d'études ;
- Éventuellement cours de français dispensés par l'Institut de Langue et de Culture Françaises (ILCF) ;
- Semaine méthodologique organisée par le Collège doctoral chaque année en octobre, etc.

Le directeur du cycle d'études doctorales concerné par le sujet de thèse du doctorant proposera à ce dernier le nom d'un professeur qui sera chargé de l'encadrer durant toute la durée de son séjour.

Les étudiants pourront valider leurs crédits ECTS acquis lors de l'année passée à l'ICP. A la fin de leur séjour, ils se verront délivrer une attestation et/ou un relevé de notes par le directeur du cycle d'études doctorales concerné.

## **2.5 Les tarifs d'inscription pour l'année universitaire 2024-2025**

<i>Années de doctorat</i>	<b>Tarif</b>
<b>Doctorat D1 à Dn</b> Annuel	2 500 €
<b>Frais de soutenance de thèse sans inscription annuelle</b>	400 €

>A cette somme s'ajoute une contribution « campus responsable » de 152 euros annuels.

> Tout étudiant devra s'acquitter obligatoirement auprès du Crous de la contribution CVEC d'un montant de 103 euros, lui permettant d'avoir accès à l'enseignement supérieur. Se connecter sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

### **3. Bourses d'études et autres aides financières**

## 3.1 Les bourses proposées par l'ICP

### Bourses de doctorat de l'ICP

Les bourses de doctorat de l'ICP sont allouées par la commission d'attribution des bourses, qui réunit les doyens et les directeurs des cycles d'études doctorales sous la présidence du Directeur du Collège doctoral, grâce à des fonds dédiés, pour aider les doctorants à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention du doctorat, dans le respect de la durée de préparation d'une thèse. Les critères d'attribution sont à la fois sociaux et académiques.

Ces bourses constituent une aide pour payer les frais de scolarité à l'ICP. Les frais d'inscription sont déduits du montant de la bourse.

#### › Bourses doctorales d'excellence *Africae munus*

(en cas d'appel à candidatures)

Pour répondre à l'Exhortation apostolique post-synodale sur l'Eglise en Afrique du pape Benoît XVI, *Africae munus*, l'ICP a créé des **bourses d'études annuelles d'excellence « *Africae munus* », destinées à des prêtres appartenant aux Eglises d'Afrique, désireux d'entreprendre une thèse de doctorat** en bénéficiant d'un accompagnement par un professeur et chercheur confirmé. Ces bourses sont attribuées dès l'entrée en D1 et peuvent être affectées à l'un ou l'autre des cinq cycles d'études doctorales de l'ICP.

La bourse d'excellence « *Africae munus* » comporte une dotation d'un montant de 16 000 euros par an pendant trois ans, modulable en fonction des conditions de ressources, impliquant, le cas échéant, une fourchette décroissante. Les frais annuels d'inscription en doctorat sont pris en charge par l'ICP.

L'engagement pourra être renouvelé deux fois, moyennant un examen annuel du dossier de chaque boursier et de l'avancée de sa recherche doctorale par la commission d'attribution des bourses.

Candidature à partir du niveau D1 ou D2, sur proposition du directeur du cycle d'études doctorales et accord du doyen.

#### › Bourses d'excellence du doctorat international en Humanisme contemporain (en cas d'appel à candidatures)

Le programme de doctorat international en humanisme contemporain est porté par six universités partenaires : l'ICP (Paris, France), la Libera Università Maria Ss Assunta - LUMSA (Rome, Italie), l'Australian Catholic University - ACU (Sydney, Australie), la

Pontificia Universidad Católica de Chile - PUC (Santiago, Chili), l'Universidade Católica Portuguesa (Lisbonne, Portugal) et l'Université Catholique de Lyon (Lyon, France).

Il favorise l'excellence dans la recherche sur l'humanisme contemporain dans le domaine des sciences humaines et sociales (philosophie, sciences sociales, sciences de l'éducation, théologie) et adopte une perspective interdisciplinaire.

À l'ICP, ce programme doctoral permet la préparation du diplôme de doctorat canonique (en philosophie, en sciences sociales et en théologie). Il est doté d'une bourse d'études d'un montant de 20 000 euros par an pendant 3 ans. Les frais annuels d'inscription en doctorat sont pris en charge par l'ICP.

Le doctorat international en humanisme contemporain favorise la mobilité des étudiants :

- en les insérant dans un réseau de recherche international,
- en organisant chaque année un séminaire de recherche dans l'une des universités partenaires,
- en incluant dans le cursus doctoral un séjour de recherche de 12 mois dans l'une des universités partenaires, permettant l'obtention d'un second doctorat en cotutelle.

L'admission dans le programme de doctorat international en humanisme contemporain est décidée par le comité scientifique de suivi de chaque université partenaire sur la base d'un projet de recherche présenté par les candidats.

Le dossier académique du titulaire de la bourse est examiné chaque année par le comité scientifique de suivi en vue de permettre une nouvelle attribution d'une année. La durée maximale d'attribution de la bourse est de 3 années consécutives.

Candidature à partir du niveau D1 ou D2, sur proposition du directeur du cycle d'études doctorales et accord du doyen.

### **› Les bourses de doctorat de la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun**

Des bourses de doctorat financées par la Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun sont allouées par une commission d'attribution de bourses réunissant le Vice-Recteur à la Recherche, la directrice titulaire de la Chaire et des enseignants-chercheurs membres de l'Unité de Recherche de l'ICP, grâce à des fonds dédiés, pour aider les doctorants de l'ICP à poursuivre leurs études jusqu'à l'obtention du doctorat, dans le respect de la durée de préparation d'une thèse.

La Chaire ICP-ESSEC Entreprises et Bien Commun attribue chaque année des bourses doctorales sur des sujets de thèse se rattachant aux trois grands axes de recherche de la Chaire : 1/ Economie, société et écologie ; 2/ Management et gouvernance ; 3/ Travail, liberté et engagement.

Ces bourses constituent une aide pour payer les frais de scolarité à l'ICP. Les frais d'inscription sont déduits du montant de la bourse.

### › Les bourses des Fondations catholiques anglaise et écossaise (1er, 2e et 3e cycles)

Ces bourses sont destinées à des étudiants anglais (Fondation catholique anglaise), écossais (Fondation catholique écossaise) ou, à défaut, à des étudiants originaires du Commonwealth.

La priorité est donnée aux étudiants s'inscrivant dans les disciplines théologiques des trois cycles du *Theologicum*, puis aux mêmes étudiants s'inscrivant pour des études de français, dans le but d'un service d'Eglise ou bien de suivre ensuite des études de théologie. A défaut, les bourses peuvent être attribuées à des étudiants inscrits en droit canonique, philosophie, sciences sociales et économiques.

Les dossiers de demande de bourse doivent être remis par les étudiants à la direction de leur organisme dans le cas du *Theologicum*, ou de leur faculté dans les autres cas.

### › L'aide à la mobilité étudiante pour les doctorants

Les doctorants présentant une communication lors de colloques scientifiques organisés en Europe et hors Europe, ou effectuant un séjour de recherche en Europe, peuvent déposer une demande d'aide à la mobilité auprès de la direction du Collège doctoral. Le formulaire de demande de financement peut être retiré auprès du secrétariat du Collège doctoral et est à retourner par courriel ([college.doctoral@icp.fr](mailto:college.doctoral@icp.fr)) **au moins 4 mois avant la mobilité envisagée**. La prise en charge des frais de mobilité (transport, hébergement, frais d'inscription) par le Collège doctoral peut être totale ou partielle.

**Attention :** le non-respect de ces délais peut compromettre l'examen de la demande.

*Pour des informations précises sur chacune de ces bourses, en particulier celles mises au concours chaque année, s'adresser au secrétariat du Collège doctoral.*

## 3.2 Les autres types d'aides et de financements

### › Pour les étudiants d'un pays étranger qui se rendent en France

Pour les étudiants d'un pays étranger qui souhaitent se rendre en France pour préparer un doctorat et faire une demande de bourse d'études, la voie normale, un an à l'avance, est de s'adresser au Service culturel de l'Ambassade de France établie dans le pays d'origine.

### › Les bourses de mobilité

Elles sont nombreuses et dispensées par des institutions très diverses (publiques ou privées) françaises ou étrangères. Elles permettent aux doctorants d'effectuer, dans les différents pays de l'Union Européenne mais plus largement dans le reste du monde, des séjours qui peuvent aller de quelques semaines pour des missions ponctuelles, à quelques mois.

Parmi l'offre disponible de bourses à la mobilité, l'Institut Catholique de Paris figure dans la liste des établissements universitaires qui peuvent candidater aux **bourses de mobilité Jean Zellig de l'Académie Française**. Le directeur du Collège doctoral et le directeur du cycle d'études doctorales d'inscription du doctorant sélectionnent, **avant la mi-janvier 2023**, les deux dossiers de doctorants de l'Institut Catholique de Paris âgés de moins de 30 ans qui ont besoin d'une aide financière ponctuelle pour effectuer un séjour d'études à l'étranger dans le cadre de leur thèse.

### › Les bourses d'études en théologie

**Une aide spécifique de bourses d'études en théologie** (de niveau Master ou Doctorat en priorité) **est proposée par le Ministère français des Affaires étrangères et européennes**.

Les candidats, prioritairement des religieux, doivent être francophones et originaires d'Asie, d'Afrique, d'Amérique du Sud, d'Océanie ou de pays européens hors Union Européenne. Les dossiers sont à retirer auprès du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France du pays d'origine des candidats.

### › D'autres bourses et subventions de recherche

En fonction des thèmes de recherche, il existe aussi de nombreuses autres bourses et subventions de recherche **proposées par des fondations privées ou des organismes publics**.

## **Portfolio d'expériences et de compétences du doctorant**

Cycle d'études doctorales :.....

Nom et prénom du doctorant :.....

Année d'inscription :..... Discipline :.....

Directeur de thèse :.....

## 1. EXPERIENCES SCIENTIFIQUES

<b>a. Activités liées à la formation doctorale (à l'ICP et hors ICP)*</b>	<b>Compétences acquises**</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à des colloques scientifiques, journées d'études, ateliers (activités ponctuelles)</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à des séminaires, cours et Chaires semestriels ou annuels</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Participation à la semaine méthodologique du Collège doctoral</li></ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la matinée d'insertion professionnelle du Collège doctoral</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation à la maîtrise des outils de recherche (HAL, Zotero, etc.)</li> </ul>	

<b>b. Autres activités scientifiques (à l'ICP et hors ICP)*</b>	<b>Compétences acquises**</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communications à des colloques nationaux ou internationaux (Indiquer le titre, le lieu, la date et le cadre de la communication)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à des projets de recherche</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séjours de recherche</li> </ul>	

<ul style="list-style-type: none"><li>• Publications scientifiques</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Autres publications : compte-rendu, traduction, correction/relecture d'articles</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Activités éditoriales</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Contribution à l'organisation d'évènements scientifiques et montage de projets</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation de séminaires ou de journées d'études</li></ul>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres</li> </ul>	
--	--

## 2. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

c. Activités professionnelles liées à la formation doctorale	Compétences acquises**
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités d'enseignement (Indiquer les dates/années universitaires ou semestres, le volume horaire et le niveau)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres (Par exemple, stages liés à la thèse ou activités liées à la profession exercée qui font appel à des compétences du référentiel)</li> </ul>	

\* Pour chaque activité, indiquer la date, le lieu et le cadre. Joindre un justificatif, s'il a été remis.

\*\* Voir le référentiel de compétences du docteur dans l'Arrêté du 22 février 2019 (en Annexe de ce modèle), définissant les compétences des diplômés du doctorat et inscrivant le doctorat au répertoire national de la certification professionnelle.

\*\*\*\*\*

*Toutes les informations figurant dans cette brochure ne sont données qu'à titre indicatif. Vous trouverez l'information à jour dans le volet Recherche du site de l'Institut Catholique de Paris.*





**UNITÉ DE RECHERCHE**

**Religion, Culture et Société**

**EA 7403**

## **Institut Catholique de Paris Collège doctoral**

21 rue d'Assas 75270 Paris cedex 06

### **Direction et secrétariat :**

Entrée par le 74 rue de Vaugirard

Maison de la Recherche, escalier C, 3<sup>e</sup> étage

Tél. : + 33 (0)1 44 39 52 80

Courriel : [college.doctoral@icp.fr](mailto:college.doctoral@icp.fr)

**icp.fr**



**ICP**

**INSTITUT  
CATHOLIQUE  
DE PARIS**

L'esprit grand ouvert sur le monde



Établissement d'enseignement supérieur privé  
d'intérêt général (EESPIG) – Association loi 1901  
reconnue d'utilité publique